



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N°18.064

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
pour les animations au Palais des Congrès
(« Thé dansant » et « Café du Palais »)
=°=°=°=***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de fixer les tarifs concernant les animations au Palais des Congrès (« Thé dansant » et « Café du Palais »), à compter du 1^{er} février 2018, comme suit :

BAR

- Boissons fraîches

. Coca – 33 cl	3,50 €
. Schweppes – 25 cl	3,50 €
. Schweppes Agrume – 25 cl	3,50 €
. Jus de fruits – 25 cl (orange, abricot, ananas)	3,50 €
. Jus de fruit (Groupe de +20 personnes)	5,00 € le litre
. Diabolo	3,50 €
. Sirop à l'eau – 25 cl	2,50 €
. Limonade – 25 cl	2,00 €
. Eau minérale (50 cl)	2,00 €
. Eau de source (50 cl)	1,00 €
. Perrier	3,00 €
. Sirop supplément	0,50 €
. Eau pétillante ou plate	1,50 €) Vendus uniquement lors des
. Jus d'orange au verre	1.50 €) thés dansants
. Cocktail sans alcool	7,00 €

- Bières bouteilles

. Leffe – 33 cl	4,00 €
. Hoegaarden – 33 cl	4,00 €
. Bush – 33 cl	4,50 €
. Kwak – 33 cl	4,50 €

<u>- Bières pression</u>	
. Leffe – 25 cl	3,00 €
. Hoegaarden – 25 cl	3,00 €
. Galopin « leffe ou Hoegaarden » - 12 cl	1,50 €
<u>- Boissons chaudes</u>	
. Café	1,50 €
. Décaféiné	1,50 €
. Thé	2,00 €
. Infusion verveine-menthe	2,00 €
. Chocolat	2,00 €
. Café + 2 Mini Viennoiseries	4,00 €
. Thé + 2 Mini Viennoiseries	4,00 €
. Chocolat + 2 Mini Viennoiseries	5,00 €
<u>- Apéritifs et Alcools</u>	
. Punch	4,00 €
. Sangria	4,00 €
. Martini blanc ou rouge – 10 cl	4,00 €
. Pineau des Charentes blanc ou rouge 10 cl	4,00 €
. Kir pétillant	5,00 €
. Kir vin blanc	4,00 €
. Apéritif « Maison »	4,00 €
. Cocktail avec alcool	10,00 €
<u>- Carte des Vins</u>	
. Verre de Blanc (Vin Charentais Gardrat – 14 cl)	3,00 €
. Verre de Rouge (Vin Charentais Gardrat – 14 cl)	3,00 €
. Verre de Rosé (Vin Charentais Gardrat – 14 cl)	3,00 €
. Bouteille - Vin Charentais Gardrat (Rouge, Blanc ou Rosé – 75 cl)	15,00 €
. Bouteille de Cidre (Cidre écusson Rosé – 75 cl)	9,00 €
. Bouteille de champagne – 75 cl (Pol Carson)	45,00 €
. Bouteille de crémant d'Alsace – 75 cl	15,00 €
<u>- Snack</u>	
. Tartine	3,00 €
. Pizza	10,00 €
. Sunday Caramel	2,50 €
. Café gourmand (1 rocher+1 cannelé + 1 fondant)	5,00 €

. Chocolat ou thé gourmand (1 rocher + 1 cannelé + 1 fondant)	6,00 €
. Café ou thé + 2 Mini viennoiseries	4,00 €
. Thé ou café ou chocolat chaud + Jus d'orange + 2 mini viennoiseries	6,00 €
- Restauration sur commande	
. Sandwich « classique »	4,50 €
. Sandwich « supérieur »	6,00 €
. Croque-monsieur	6,00 €
. Croque-madame	6,50 €
. Cheese-burger	4,50 €
- Redevance traiteur – par couvert	0,66 €
- Droit de bouchon	6,00 €
- Plateau-repas « salons » (exclusivement pour les salons et sur réservation)	13,90 €

SOIREES DANSANTES ET CONCERTS

- LUX (assiettes des soirées dansantes)	25,00 €
- Plein tarif	20,00 €
- Enfant -12 ans	10,00 €
- Association et Comités d'entreprises (groupe de 10 personnes minimum avec justificatif)	15,00 €
- Repas dansant Saint Valentin	32,00 €

BUFFET POUR LES SEMINAIRES AU PALAIS DES CONGRES

25,00 € par personne

SPECTACLES « PIANO BAR AU CAFE DU PALAIS »

8,00 €

(les tarifs sont assujettis au taux de TVA en vigueur)

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 706322, 706320 et 706321 –
fonction 952 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 30 janvier 2018

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 février 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

